

Titre professionnel

# MÉDIATEUR SOCIAL ACCÈS DROITS ET SERVICES

## Certification visée

Titre professionnel de Niveau 4

RNCP 36241 - délivré par le Ministère du Travail

Date d'enregistrement : 16/05/2022

## Durée et rythme

- 1 semaine en centre de formation par mois
- 390 h en centre de formation
- 35 heures de stage pour les salariés du secteur de la médiation ou du travail social.
- 210 heures de stage pour les non salariés

## Publics et pré-requis

Tout public. Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

## Date des sessions

Septembre 2025 à juillet 2026.

## Informations et Inscription

FIRST FORMATION,  
19 Impasse Jeanne MARLIN  
06300 Nice  
06 16 20 14 10  
[contact@firstformation.fr](mailto:contact@firstformation.fr)

Organisme certifié qualiopi



## Les missions

Le médiateur social (MSADS) a pour mission de faciliter l'accès aux services et aux droits, notamment par les démarches dématérialisées, favorisant ainsi l'inclusion sociale des personnes. Assurant le lien entre les personnes et les institutions, il contribue à la mise en place de réponses adaptées aux besoins des publics et aux évolutions sociales. Il œuvre pour la prévention et la résolution de conflits.



## Lieux d'intervention

- **Dans l'espace public** : lutte contre les incivilités, prévention des conflits dans les transports ou les quartiers sensibles.
- **Dans les structures sociales et éducatives** : accompagnement des publics précaires, prévention du décrochage scolaire, insertion sociale.
- **Dans le logement et l'habitat** : gestion des conflits de voisinage, accompagnement des locataires en difficulté.
- **Dans l'accès aux droits** : aide aux démarches administratives, orientation vers les services publics.

## La formation : les objectifs

Former à la Médiation sociale et à la spécificité du métier de médiateur social accès aux droits et services pour obtenir le titre professionnel composé des 3 Certificats de compétences professionnelles suivants (CCP.)

- **CCP1 | Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire (105 h)**

Veille sociale, territoire d'activité, acteurs territoriaux, réseaux professionnels...

- **CCP2 | Assurer un service de médiation sociale (175 h)**

Déontologie, processus de médiation sociale, prévention et résolution de conflits, accompagnement et aide à l'accès aux droits et services dématérialisés.

- **CCP3 | Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale (70 h)**

Mener et collaborer des projets d'activités.

- **Préparation à la certification (35 h)**

- **Oral blanc (5 h)**

## Modalités pédagogiques et certification

Parcours de formation de **390** heures en centre, en présentiel, complété par **105** heures de stage en entreprise dans un service distinct ou hors employeur pour les **salariés du secteur** de la médiation ou du travail social ou **210** heures pour les **non salariés du secteur**.

Certification au sein du centre d'examen de FIRST FORMATION - Juillet 2026 : ½ journée, en présence d'un jury habilité.

**Lieu de formation :** 19 impasse Jeanne Marlin, 06300 Nice.

## Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation adaptée au travail individuel ou en groupe, bureau pour des entretiens individuels, multi-supports numériques et imprimables,
- Formateurs(trices) et intervenant(e)s diplômé(e)s et expérimenté(e)s spécialistes de la Médiation sociale, expérimentés et diplômés

## Evolution de carrière

L'obtention de ce titre professionnel vous permet d'intégrer des postes au sein d'associations, de collectivités territoriales, des services publics, des entreprises, des groupements d'employeurs, des bailleurs sociaux...

La carrière de médiateur social peut évoluer vers d'autres formations, telles que [1] :

- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) (Niveau 4.)
- Titre professionnel Conseiller en Insertion professionnelle (CIP) (Niveau 5.)
- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) (Niveau 6.)

[1] Liste non exhaustive.



## Prise en charge

- Financement individuel
- Entreprise/OPCO
- Devis et Conditions tarifaires sur demande.



## Modalités et délais d'accès à la formation

Effectuer un entretien et test de positionnement.

Entrée en formation 1er jour du début de session.

Pour les contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou Pro A :

- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur, ou être en situation d'emploi (Voir conditions PRO A)
- L'entrée en formation peut s'effectuer au maximum 3 mois après la signature du contrat ou peut être immédiate si la formation a débuté et 1 mois maximum après le début de la formation.